



Bonjour,

Cette rentrée 2015 est synonyme d'actions en tout genre pour la Commission Formation de la FFA.

✈ **Tout d'abord avec l'annonce du prochain séminaire FI qui se tiendra le samedi 14 novembre prochain à Paris.**

Inscriptions auprès de votre Comité Régional qui attribue les places au vu d'un quota de participants. Le programme en téléchargement [ICI](#)

✈ **Un nouveau livret de progression FFA.**

Outre l'introduction, certes anticipée, du concept CBT, concept qui sera effectif dans le cadre EASA en 2017, le livret de progression issu du manuel de formation pratique avait provoqué chez certains FI beaucoup de remarques, en particulier sur une forme de rigidité et sur le fait qu'il ne faille plus écrire et développer des remarques comme il était d'usage de le faire.

La Commission Formation de la FFA a entendu ces remarques et critiques.

Elle vous propose aujourd'hui en parallèle du livret existant (LPE1) une évolution du livret de progression CBT (LPE2), livret d'une plus grande souplesse, recentré sur le guide de l'instructeur ENAC et dont une particularité est l'usage du même document pour le LAPL et pour le PPL, par identification des différences entre les 2 progressions.

Les FI qui ont été associés à cette évolution se reconnaîtront, qu'ils soient ici remerciés de leurs contributions.

Vous trouverez en téléchargement [ICI](#) le nouveau livret de progression LPE 2 FFA, accompagné [ICI](#) de son mode d'emploi.

Ce livret de progression s'inscrit dans un ensemble de documents à destination des FI, papier (LPE1 et LPE 2) ou électronique (E-LPE « Learn To Fly »).

Chaque FI ou structure de formation a donc désormais la possibilité de s'approprier le LPE qui conviendra le mieux à ses aspirations ou ses pratiques.

✈ **La prorogation par expérience d'une SEP a soulevé des interrogations durant l'été.**

Suite logique de la rencontre entre le Président de la FFA et M. Cipriani pour la DSAC et des réunions techniques qui ont suivi, vous trouverez [ICI](#) un document FFA qui traite de tous les éléments concernant la prorogation de SEP par expérience mais également la prorogation de SEP par contrôle de compétences ou le renouvellement de SEP.

✈ **Pour ceux d'entre vous qui sont examinateurs FE, la FFA met en place également [ICI](#) son Manuel de sécurité.**

Fruit du travail de l'ATO FE FFA, ce manuel précise, dans le cadre des tests en vols, les éléments de sécurité qu'il est important de connaître et de respecter.

Ne s'adressant pas aux FI directement, ce manuel de sécurité pourra néanmoins leur être très utile dans la préparation de leurs élèves aux tests en vols.

✚ **Les suites du coup d'arrêt donné par l'EASA et du stand-by FFA pour la mise en place des ATO se précisent :**

→ Le futur des Organismes Déclarés (OD) dans une 3^{ème} voie hors ATO est en cours de consultation.

Il devrait s'agir d'une structure de formation déclarée dénommée RTO (Registered Training Organisation) dont les attributions fixées par l'EASA seront adaptées à notre cadre de formation. Les activités du RTO seraient enregistrées par l'Autorité (Formations au théorique, formations en vol PPL et LAPL, formations aux qualifications additionnelles) à l'exception des formations IR et/ou EIR, autres que celles effectuées par des FI isolés, qui se feront obligatoirement en ATO.

Ces activités se feront en référence aux programmes de formation dont l'Autorité aura validé la conformité réglementaire (ex : programmes FFA).

Le SGS (Aérodagnostic, plan d'action, REX etc ...) sera traité comme dans un ATO.

→ Le remplaçant du BB est également au centre des discussions au sein du LAPL Board de l'EASA. Il s'agit d'un amendement au LAPL qui donnerait des privilèges à un pilote dans le cadre d'un LAPL restreint (LAPL-R) pour voler dans les 30 km autour de son aérodrome hors des espaces soumis à clairance (C ou D) et un emport de passagers 20H après la délivrance.

La délivrance et la levée de restriction vers un LAPL complet se feraient par un test avec un FE.

Il est à noter la qualité des discussions entre la DSAC et le CNFAS (dont la FFA) sur ce sujet et le rôle majeur de la France dans ce dossier.

✚ **Le mémo du pilote VFR 2015-2016 vient de sortir.** Il sera envoyé directement à tous les licenciés avec leur carte licence personnelle. Vous le trouverez néanmoins [ICI](#) en avant-première.

✚ **L'assurance FI/FE FFA est désormais disponible.** Avec une progression remarquable (+20% en individuelle accident et + 17% en responsabilité civile) elle s'impose dans une majorité d'aéro-clubs. Conséquence de cet engouement, un prix en baisse pour 2016 avec un montant IA + RC fixé à 100€. Informations et souscription [ICI](#)

✚ Vous pourrez retrouver tous ces documents dans l'application clé FI dont la mise à jour comprendra également des fichiers de formation élaborés par André Paris.

Bonne lecture et bons vols,
La Commission Formation de la FFA.